



Brantôme en Périgord, le 27 mars 2019.

Le Maire de Brantôme en Périgord

à

Mesdames et Messieurs Conseillers Municipaux

CONVOCAATION

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui se réunira en session ordinaire le :

Mardi 02 avril 2019
à la salle de la R.P.A (avenue du 8 mai 1945 à Brantôme en Périgord)
à 20 h

Conformément à l'article L 2121-12 du CGCT, vous trouverez, jointes à la présente convocation, les notes explicatives de synthèses relatives à l'ordre du jour.

Au titre de l'article L 2121-13 du CGCT, vous pouvez également consulter en Mairie tous les dossiers afférents à l'ordre du jour.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Monique RATINAUD.



Ordre du jour joint.../...

.../...

Réunion du Conseil Municipal du 02 avril 2019

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 mars 2019.
2. Lecture des décisions.
3. Vote des 3 taxes pour chacune des communes déléguées de la commune nouvelle.
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du budget principal de la commune de Brantôme en Périgord.
5. Vote du budget primitif 2019 de la commune de Brantôme en Périgord.
6. Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe du service assainissement de Brantôme en Périgord.
7. Vote du budget primitif annexe 2019 du service assainissement de la commune.
8. Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe vente énergies de Brantôme en Périgord.
9. Vote du budget primitif annexe 2019 Vente énergies de Brantôme en Périgord.
10. Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe Lotissement Lapouge.
11. Vote du budget primitif annexe 2019 « Lotissement Lapouge ».
12. Admissions en non-valeur.
13. Modification du prix de vente du lot 3 du « lotissement Lapouge ».
14. Modification du périmètre délimité des abords des monuments historiques - Eglise Notre Dame de la Nativité – Cantillac
15. Convention de mise à disposition d'un surveillant de baignade diplômé BNSSA par GESALT 24.
16. Convention fixant les modalités de participation au RPI « Les 3 rivières ».
17. Convention prestation de service avec la Communauté de Communes Dronne et Belle pour surveillance de la pause méridienne de l'école élémentaire de la commune déléguée de Sencenac Puy de Fourches.
18. Demande de participation financière pour un stage à l'international.
19. Questions complémentaires.